



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 09 Octobre 2025

Date de la convocation : 29 septembre 2025

Date d'affichage : 29 septembre 2025

L'an 2025 le jeudi 09 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la LYS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida – Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme RUCKEBUSCH Geneviève - M. TASSEZ Florent.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CAZAUX Christine - M. COTE Alexandre - Mme DEBUYSER Chantal - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc.

Absent(s) : M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud - Mme VAN BECELAERE Edith.

Secrétaire de séance :

A été nommée secrétaire : Mme Marie-Dominique de Swarte

Nombre de membres du Conseil municipal : 26

Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres votants : 20

Délibération n° 2025 – 38

Objet : Approbation de conventions entre la commune et la Médiathèque du Nord et entre la commune et la Médiathèque du Pas-de-Calais pour le prêt d'expositions

Vu les projets de convention ci-annexés ;

Considérant que les bibliothèques du réseau Esperluette peuvent bénéficier des services des Médiathèques Départementales du Nord et du Pas-de-Calais pour enrichir leur programmation ;

Considérant que s'agissant de la Médiathèque du Nord il s'agit de l'exposition « Face aux écrans » qui sera présentée en en bibliothèque municipale du 19 au 28 novembre 2025 ;

Considérant que s'agissant de la Médiathèque du Pas-de-Calais il s'agit du prêt de 2 expositions « la couleur : art, science et nature » entre le 7 et le 28 octobre 2025 et « Aie, la note est sucrée » entre le 2 décembre 2025 et le 6 janvier 2026 ;

Ceci exposé et au vu de l'exposé de l'adjointe à la culture, le conseil municipal :

- 1) approuve les conventions ci-annexées dans les conditions précitées ;
- 2) autorise le maire ou l'adjointe déléguée à la signer ;

A l'unanimité

Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les, jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

